



[Quelles sont les valeurs limites d'exposition en France ?](#)

Les niveaux de champs électriques se mesurent en volts par mètre (V/m). Le décret du 3 mai 2002 fixe les valeurs limites d'exposition du public, en particulier pour la :

Radiodiffusion : 28 V/m

Téléphonie mobile :

- 36 V/m (Téléphonie mobile bande 700 MHz)
- 39 V/m (Téléphonie mobile bande 800 MHz)
- 41 V/m (Téléphonie mobile bande 900 MHz)
- 58 V/m (Téléphonie mobile bande 1 800 MHz)
- 61 V/m (Téléphonie mobile bande 2 100 MHz)
- 61 V/m (Téléphonie mobile bande 2 600 MHz)